



Bulletin d'information

ORDRE GÉNÉRAL
No 03 – 3 mai 2010

LUTTE AUX MAUVAISES HERBES : L'AMARANTE DE POWELL ET LA MORELLE NOIRE DE L'EST S'AJOUTENT À LA LISTE DES ESPÈCES RÉSISTANTES AUX HERBICIDES

Pour les producteurs agricoles, l'arrivée des beaux jours est souvent synonyme de retour des ennemis des cultures. À ce propos, depuis trois ans, la liste des espèces résistantes aux herbicides continue de s'allonger, ce qui complique le travail des producteurs québécois.

Pour la saison qui s'amorce, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a reçu la confirmation, de la part de l'équipe du Dr François Tardif de l'Université de Guelph, en Ontario, de la présence au Québec de deux nouvelles espèces de mauvaises herbes résistantes. Ainsi, récoltées au Québec à l'automne 2009, l'amarante de Powell (*Amaranthus powellii* S. Wats) (photo 1) et la morelle noire de l'Est (*Solanum ptycanthum* Dun.) (photo 2) ont fait l'objet d'un examen diagnostique qui a déterminé que ces plantes sont résistantes à l'imazéthapyr (PURSUIT), qui est un herbicide du groupe 2 utilisé principalement dans la culture du soya.

L'amarante de Powell a été recueillie dans la région de la Montérégie, où elle se propage sur une douzaine d'hectares. Quant à la morelle noire de l'Est, elle a été trouvée sur une superficie d'environ quatre hectares dans la région de Lotbinière. Les antécédents cultureux indiquent une utilisation répétée d'imazéthapyr depuis trois à cinq ans.

Précisons que, même si le test diagnostique a été effectué seulement à l'égard de l'imazéthapyr, l'emploi des autres herbicides du groupe 2 est à proscrire dans ces champs. Étant donné que tous les herbicides du groupe 2 présentent le même mode d'action, on peut supposer que l'amarante de Powell et la morelle noire de l'Est résistent à plus d'une matière active de ce groupe.

Qui plus est, on a observé que la résistance aux produits du groupe 2 se développe rapidement et que la rotation des cultures n'est pas suffisante pour changer le cycle d'utilisation des herbicides. Cela s'explique notamment par le fait qu'on a pu avoir recours à un ou à plusieurs herbicides du même groupe les années précédentes.

Pour prévenir ou pour retarder le plus possible le développement de la résistance aux herbicides, il est nécessaire d'adopter certaines règles de conduite :

- Effectuez un dépistage dans vos champs et faites examiner les espèces pour lesquelles vous soupçonnez de la résistance.
- Éliminez les mauvaises herbes résistantes.

- Utilisez, dans la mesure du possible, d'autres moyens de désherbage (faux semis, travail mécanique, etc.) que les herbicides.
- Faites une rotation des groupes d'herbicides. L'emploi de mélanges d'herbicides de groupes différents est aussi fortement recommandé.
- Tenez un registre des utilisations d'herbicides.
- En cas de doute, consultez sans tarder votre conseiller agricole ou le Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Il est très important de dépister les cas de résistance le plus tôt possible.



Photo 1 : Amarante de Powell



Photo 2 : Morelle noire de l'Est

Texte rédigé par :

Danielle Bernier, agronome-malherbologiste, Direction de la phytoprotection, MAPAQ

Photos :

Romain Néron, agronome, botaniste-malherbologiste, Direction de la phytoprotection, MAPAQ

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES
 Bruno Gosselin, agronome
 Direction de la phytoprotection, MAPAQ
 200, chemin Sainte-Foy, 10^e étage, Québec (Québec) G1R 4X6
 Téléphone : 418 380-2100, poste 3658 – Télécopieur : 418 380-2181
 Courriel : bruno.gosselin@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
 Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 03 – ordre général – 3 mai 2010